

Convention Ifsttar-Certu, 01/09/13 - 01/03/2015
Projet « Cumul d'inégalités dans le cadre des mobilités quotidiennes »
Prise en charge Ifsttar/TS2/Lescot – Responsable Aline Alauzet

Résumé scientifique du projet

La mobilité quotidienne constitue un élément important de la participation et de l'insertion sociales. En situation de handicap, différents facteurs peuvent contribuer à renforcer les difficultés de mobilité rencontrées dans la vie quotidienne : de bas revenus, un capital social réduit, le non-accès à la voiture, un environnement résidentiel limitant l'accessibilité aux réseaux de transports publics et plus largement aux opportunités et lieux de la ville. L'objectif premier de ce projet est d'analyser les interrelations entre ces différents types d'inégalités (sociales, territoriales et liées aux handicaps), afin de mettre à jour les différentes situations où elles peuvent se cumuler ainsi que les mécanismes menant à ces cumuls. Il s'agit également d'éclairer le rôle de ces facteurs dans la façon dont se constituent (ou non) les expériences de mobilité et les aptitudes à mettre en œuvre cette mobilité, et la façon dont sont vécues ces situations où les difficultés tendent à se cumuler.

Une première analyse quantitative visant à déterminer les modalités de cumul des inégalités (inégalités socio-économiques et territoriales pour les personnes en situation de handicap dans les transports) a été entreprise (coopération Ifsttar/Lescot et LET-ENTPE) à partir des grandes enquêtes disponibles (enquêtes transport et enquêtes santé-handicap). Les premiers résultats de cette analyse, qui doivent être encore affinés, confirment cependant l'existence d'un effet de cumul des différents types d'inégalités sur la mobilité des personnes en situation de handicap.

L'objet du deuxième volet du projet, qui fait l'objet spécifiquement du contrat post-doctoral, est une analyse qualitative visant à recueillir, auprès des acteurs de terrain et des personnes concernées, des éléments témoignant de l'existence de ces cumuls d'inégalités et à comprendre les mécanismes de leur production, ainsi que leurs effets sur la mobilité quotidienne. La rencontre des acteurs locaux en région Rhône-Alpes (AOT, organismes d'aide, associations de personnes handicapées, associations d'usagers des transports, ...) visera également à cerner la prise en compte de ces questions.

Cette analyse qualitative sera menée en cherchant également à étayer et préciser les résultats de l'analyse quantitative, tout en mettant à jour de nouvelles hypothèses à vérifier sur le plan quantitatif.